Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 19 (1881)

Heft: 10

Artikel: Théâtre

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-186354

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Faut savâi que l'est! Et l'âi va. C'étai ne n'homo que pliorâvè Et dâo tant que sè lameintâvè Traisâi se cheveux pe bliosset. — Oh! mon satset! Oh! mon satset! Tchurlâve-te. Nion ne pâo m'oûrè! (C'étai lo troisiémo pandoure Que fasâi tant dè cé brelan Por atteri noutron Banban.) — Qu'âi-vo, mon pourr'ami, po dinsè Vo lameintâ solet per inse? Se lo bravo Janôt lâi dit, Kâ l'autro l'âi fasâi pedi - « Y'é que portâvo tsi mon maitrè Dix millè francs qu'è volliu mettrè Déssus lo bord dè cé mouret, Po mè repreindre on momenet. Et faut-te pas, quinna misère! Que quand lè z'é posâ, 'na pierre Ao fond a fé lo betetiu Et tot me n'ardzeint a sédiu. Ora, ne sé pas que faut fére, Su sû d'avâi me n'estriviére Kâ l'édhie qu'est dein lo fin fond A bin qaatro pî dè prèvond Et n'ouso pas l'âi mè décheindrè! Oh! crâo bin que mè vé mè peindrè Se ne pu pas ravâi mon sa. Te possiblio! dein quin état Onna brava dzein sè pâo vairè, Kâ mon maîtrè mè vâo pas crairè. Baillèré bin dou ceints z'étius A n'on gaillà prâo resolu Po m'allà raveintà cllia somma! » Et sè tapâvè su l'estoma.... Quand lo Janôt Banban oût cein Ye sè dit: millè francs d'ardzeint, Cein vaut bin l'ano' et la tchevretta Et v' a dè quiet bâirè quartetta. Quatro pî! mâ qu'est-te que l'est Cein va justo tant qu'âo tétet! Bah! faut profitâ dè l'aubaina On n'a rein sein on pou dè paina.

(La fin deçando que vint.)

C. C. D.

Boutades.

En police correctionnelle:

On amène un grand gaillard ayant déjà subi 5 ou 6 condamnations. Au moment où l'on appelle sa cause, il dit au président :

« Monsieur, mon avocat étant indisposé, je demande la remise à huitaine.

- Mais, dit le président, vous avez été pris en flagrant délit, la main dans le gousset du plaignant. Que pourrait dire votre avocat pour vous défendre?
- Justement, mon président, je serai curieux de l'entendre.

Madame B..., qui n'est plus de la première jeu-

nesse, a cependant conservé des habitudes de coquetterie, qui jurent avec son âge. Hier elle disait en minaudant, à l'une de ses amies:

— Croiriez-vous que, ce matin, mon coiffeur a mis trois quarts d'heure à me créper les cheveux.

Son amie lui répondit d'un air malicieux:

— Mais, vous pouviez fort bien vous aller promener pendant ce temps-là.

Nous lisons dans un prospectus, relatif à l'emploi d'un biberon nouveau modèle:

« Lorsque l'enfant a fini de téter, il faut le dévisser soigneusement et le mettre dans un endroit frais, par exemple sous le goulot d'une fontaine.

Le conseil est vraiment terrible, si la nourrice vient à confondre l'enfant avec le biberon.

* *

Un enterrement, auquel assistait un nombreux cortège, passait sur St-François, par une pluie battante. Deux femmes s'arrêtent, et regardent.

- Un bel enterrement! fait l'une.
- Oui, répond l'autre; mais par un temps pareil, ça enlève tout le plaisir.

Récréation. — Réponse au problème précédent. Une des filles avait 5 œufs et l'autre 7. — La prime est échue à M. Peyrollaz, à Chexbres.

J'ai 2 coupes. Lorsque je met 8 francs dans l'une, la valeur de celle-ci est égale à la moitié de la valeur de la 2^{me}. Si au contraire je mets les 8 francs dans la 2^{me}, celle-ci devient d'une valeur triple de la valeur de la 1^{re}. — Quelle est la valeur de chaque coupe?

Prime: Un petit couteau.... pour le perdre.

THÉATRE. Demain, 5 mars, à 7 1/4 h. L'Ami Fritz, comédie en trois actes. — La Timbale d'Argent, opéra-bouffe.

Depuis plusieurs années déjà, nous avons eu le regret de devoir refuser toutes les annonces qui nous ont été envoyées, le format de notre journal n'en comportant pas l'insertion. Les demandes se répétant néanmoins chaque semaine, et dans le but de satisfaire au désir exprimé par de nombreuses personnes, nous ajouterons au *Conteur* à partir du prochain numéro, un supplément destiné aux annonces, qui contiendra chaque fois que la place le permettra quelque variété intéressante.

Le Conteur étant aujourd'hui très répandu dans les villes et les campagnes de la Suisse romande, lu dans la généralité des familles, dans tous les cercles, cafés et autres établissements publics, les annonces y recevront une publicité étendue et auront l'avantage de rester huit jours en lecture. — Elles seront reçues aux adresses suivantes:

Magasin de papeterie L. MONNET, rue Pépinet. Agence de change J. GUILLOUD, rue Fépinet. Imprimerie HOWARD GUILLOUD et Cie, Place Saint-Laurent.

L. MONNET.